



## PROCÈS-VERBAL

Assemblée ordinaire du conseil d'administration du Conseil de quartier de St-Roch (CQSR), tenue le jeudi 26 mars 2026 à 18 h 30 au YMCA St-Roch, 500 rue du Pont, et en ligne.

### **Présences**

#### **Membres avec droit de vote**

Thomas Brady	Président (2026)
Robert Jardine	Administrateur (2026)
Marjorie Giones-Larouche	Secrétaire (2027)
Odette Lavoie	Administratrice (2026)
Catherine Pelletier	Administratrice (2026)
Simon Gauthier	Administrateur (2026)
Robert Rousse	Administrateur (2027)
Daniel Morgan	Trésorier (2027)
Jamal Elhachmi (à distance)	Administrateur (2027)

#### **Membres sans droit de vote**

Elainie Lepage conseillère municipale, district St-Roch Saint-Sauveur

#### **Personnes invitées**

Raphaël Lajoie, chargé de projet pour la Brigade propreté  
Audrey-Ann, enseignante à l'École des Berges, accompagnée de 3 élèves.

#### **Autres participants**

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 10 personnes assistent à l'assemblée en présence, dont Daniel Leclerc, conseiller en consultations publiques au Service des relations citoyennes et communications, et 4 personnes en ligne.

#### **Absences**

Joy Chamoun	Administratrice (2027)
Kendra Bédard	Vice-présidente (2026)

#### **26-03-01 Ouverture de l'assemblée**

Thomas Brady constate le quorum et ouvre la réunion à 18 h 35.

#### **26-03-02 Présentation des membres du CA, conseillère et soutien**

Les administratrices et administrateurs, la conseillère municipale ainsi que le conseiller en consultation publique se présentent.



### **26-02-03 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Thomas Brady effectue la lecture de l'ordre du jour. Aucun changement n'est demandé.

SUR PROPOSITION de Odette Lavoie, DUMENT APPUYÉ par Catherine Pelletier, IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour modifié.

Adopté à l'unanimité.

### **26-03-04 Fonctionnement du conseil d'administration**

#### ▪ **Décorum de bienveillance**

Thomas Brady rappelle que les administratrices et administrateurs sont présents à titre bénévole, et souhaitent un climat de bienveillance et d'ouverture sur les enjeux discutés lors de la séance.

#### ▪ **Date de la prochaine assemblée : 30 avril 2026**

Le mois prochain, l'assemblée ordinaire aura lieu à 18 h 30 et sera suivie de l'AGA à 19 h, qui inclut aussi les élections des administrateurs.

#### ▪ **Élections 30 avril**

Les citoyens qui souhaitent déposer leur candidature pour siéger au Conseil sont invités à communiquer avec le Conseil de quartier.

### **26-03-05 Adoption du procès-verbal de février 2026**

L'adoption est remise pour corriger certains points du compte rendu.

### **26-03-06 Présentation École des Berges**

Audrey-Ann St-Laurent, enseignante de 5-6<sup>e</sup> année et trois élèves présentent les résultats d'une enquête. Les élèves ont sondé leurs camarades pour recueillir des idées pour améliorer la cour de l'école (avec l'augmentation du nombre de classes, un manque d'espace se faisait sentir dans le gymnase. L'ajout d'un plateau sportif extérieur, du côté du Centre récréatif St-Roch, permettrait de combler ce besoin). La collecte de données a été effectuée dans certaines classes de l'école. Une fois quelques idées recueillies, les élèves étaient appelés à voter pour leur idée préférée, parmi : une patinoire, un trampoline, des jeux d'eau, un coin « 'chill », un terrain de soccer, etc.

Les résultats les plus populaires sont :

- Terrain de soccer synthétique, 40 % des votants
- Trampoline, 30 % des votants
- Tyrolienne, 20 % des votants
- Patinoire, 10 % des votants

Chaque suggestion présente des points positifs, notamment pour inciter les élèves à bouger et éviter les déplacements à l'extérieur de l'école pendant les cours d'éducation physique.

Les membres du CQSR saluent l'exercice de consultation et la présentation.

SUR PROPOSITION de Thomas Brady, DUMENT APPUYÉ par Catherine Pelletier, IL EST RÉSOLU de déposer, auprès de la Ville de Québec, la proposition de l'École des Berges d'ajouter un terrain synthétique pour jouer au soccer.

Adopté à l'unanimité.



## **26-03-07 Présentation d'un organisme – Brigade propreté**

Raphaël Lajoie est coordonnateur de la Brigade propreté et chargé de projet.

La Brigade propreté St-Roch est une initiative de la société de développement commercial (SDC) de St-Roch. Elle vise à s'assurer de la propreté dans le quartier : accumulation de déchets sur les terrains, graffitis, nettoyage de vitrines, ramassage des seringues.

Le territoire couvert inclut de la rue Caron à St-Dominique et de Charest à la rue du Roi.

L'hiver, deux employés travaillent, et l'été, quatre (c'est d'ailleurs la période de recrutement). La Brigade est en action de 8 h à 16 h, 5 jours par semaine, avec une possibilité d'étendre à 6 jours.

La mission revêt aussi une dimension sociale puisque les personnes qui y travaillent sont en réinsertion professionnelle. Ce qui est intéressant, c'est que les travailleurs de la Brigade propreté connaissent bien le quartier et les gens qui l'occupent. C'est une véritable porte d'entrée pour l'emploi, un tremplin.

En plus de l'objectif environnemental très clair, puisque la Brigade s'occupe de recycler et de sensibiliser à la propreté, il y a un objectif économique : rendre le quartier plus attrayant et attirer les citoyens vers le quartier (pour le spectacle Aura par exemple).

Le bilan de la première année d'existence (de juin 2025 à janvier 2026) montre que les commerçants, entre autres, sont très satisfaits du service :

- 1811 sacs de déchets ramassés,
- 795 sacs de recyclage,
- 708 seringues ramassées.

Au total, 98 % des personnes interrogées affirment voir la valeur ajoutée du service.

La prochaine étape pour la Brigade, c'est d'opérer pendant les 4 saisons, 7 jours/7 afin d'assurer la continuité du service. Certains services, sous-utilisés, seront optimisés.

Pour terminer, Raphaël mentionne que la corvée de printemps du quartier se tiendra le 3 mai, il invite tous les citoyens à venir sur le terrain avec les brigadiers pour aider à embellir le quartier.

### **Questions du public**

#### **Est-ce que la corvée de printemps se tiendra dans le même secteur que celui couvert par la Brigade ?**

Oui, la corvée se tiendra dans le secteur actuel, le but étant de montrer la mission et l'existence du service. Il est envisagé de faire d'autres corvées dans d'autres zones.

#### **Est-ce que l'on peut communiquer avec la SDC si on veut une intervention de la Brigade ?**

Oui, tout à fait. Pour le moment, la communication s'effectue par courriel. On peut aussi écrire si on planifie une activité et que l'on sait qu'il y aura des déchets.

#### **Quel est le matériel à disposition des brigadiers ?**

Les brigadiers se déplacent à vélo, la Brigade a deux vélos, ainsi que deux brouettes pour transporter les déchets. On prévoit l'acquisition de deux autres vélos (type vélo-cargo).

#### **Est-ce que vous allez étendre votre territoire ? Si oui, est-ce que c'est la Ville qui générerait la brigade ou le SDC ?**

En toute transparence, la SDC est en processus pour étendre son territoire d'action. La brigade suivrait la même logique. Toutefois, l'enjeu concerne la propriété : sur l'artère commerciale, les entrées appartiennent aux commerçants, mais la voirie appartient à la ville, alors on sert vraiment les commerçants. Pour les autres artères, les besoins sont différents (résidentiel).



**Il y a beaucoup de personnes qui fument devant les bars, la Brigade doit ramasser beaucoup de mégots de cigarettes, est-ce que c'est possible de penser à installer des cendriers ? Si oui, est-ce que c'est la responsabilité individuelle des commerçants ?**

Élainie Lepage prend la parole pour répondre à cette question. La loi indique que c'est interdit de fumer à moins de 9 mètres d'une porte, donc les cendriers seraient installés sur le trottoir ou la voirie, qui sont la responsabilité de la Ville. Même si on sait qu'il y a des actions permettant la réduction des méfaits qui peuvent être discutées, c'est aussi une question de responsabilité individuelle, il faut être responsable de son propre environnement.

Un administrateur ajoute que, même si la personne fume à 9 m, les mégots sont souvent jetés proche des portes, au moment où la personne retourne dans le bar par exemple, alors ce serait plus logique de mettre des cendriers à l'entrée pour suivre le « trajet » du fumeur. En fait, un moyen simple de constater la meilleure place où poser les cendriers serait de faire un tour dans la rue le samedi matin et voir où sont les mégots.

Un administrateur conclut en mentionnant que la Brigade répond à un véritable besoin et que l'avant/après est visible et apprécié.

### **26-03-08 Période d'information de la conseillère municipale — Élainie Lepage**

La conseillère commence son intervention en soulignant la grève des organismes communautaires (mouvement Communautaire à boutte), organismes très présents dans St-Roch.

#### *Suivi concernant l'AGA*

Pour donner suite à la demande de la dernière assemblée, de la publicité a été faite auprès des organismes œuvrant avec les personnes immigrantes pour mettre de l'avant le conseil de quartier et l'implication citoyenne.

#### *Plan St-Roch*

Le plan d'action St-Roch 2026-2029 a été déposé, toutefois, il demeure évolutif. Son titre a été modifié pour refléter les commentaires des citoyens « St-Roch, un centre-ville vivant ». Au-delà du titre, c'est un changement de paradigme : ce n'est pas juste une question d'investissement auprès des compagnies, c'est aussi un lieu de vie et ceux et celles qui y restent doivent s'y retrouver.

Parmi les suggestions retenues qui ont été ajoutées :

- Déplacement à vélo sur l'axe est-ouest ;
- Soutien aux maisons de chambres ;
- Soutien aux propriétaires de maison, souvent oubliés (programme de rénovation du parc immobilier vieillissant) ;
- Brigade propreté ;
- Prolongement de la boutique éphémère/incubateur Trampoline (ancien local Chaussures Fillion sur Saint-Joseph), et volonté d'y voir un commerce s'installer ;
- Subvention pour l'éclairage afin d'améliorer le sentiment de sécurité à l'îlot Fleurie, rue Caron, rue Ste-Marguerite, rue Saint-François Est (enveloppe de 200 000 \$).

#### *Art et culture*

Un immeuble à logement verra le jour sur Charest, devant la murale du théâtre de La Bordée (projet Cumulus). Des recherches sont entamées afin de conserver la murale (nouveau lieu d'affichage). Les idées sont bienvenues.



### *Mobilité et transport*

- Les travaux pour le tramway commencent cet été, avec le changement sur Dorchester, qui deviendra à double sens. La Ville travaille actuellement sur la signalisation des rues avoisinantes à sens unique dans le quartier.
- La passerelle Adrien-Pouliot, à l'entrée de l'autoroute Laurentienne, sera démolie. Un appel d'offres a été lancé à cet effet. Une traverse piétonne sécurisée a déjà été aménagée en prévision. La démolition en tant que telle ne prend pas beaucoup de temps.
- L'autre passerelle est encore au centre d'une « dispute » avec le MTQ. En raison de l'avenir incertain de cette passerelle, une autre traverse piétonne est en idéation dans le secteur de la Croix-Rouge.
- Le nouveau parcours haute fréquence (au 20 min. la semaine) du RTC arrive bientôt, le tracé est déjà connu : Gare du palais → Charest → Marie-de-L'incarnation → Hamel → Plante → Samson → Pierre-Bertrand → Galerie de la Capitale → Neufchâtel.
- Cinq nouvelles stations ÀVélo seront ajoutées dans St-Roch, le déploiement se fera plus tôt, pour une saison du 15 avril au 15 novembre. Rappel que les règles de sécurité routière s'appliquent.

### *Sécurité alimentaire*

La Ville de Québec s'engage pour la sécurité alimentaire et la lutte au gaspillage, en offrant un soutien de 700 000 \$ à Moisson Québec pour la collecte d'invendus en supermarché.

### *Entretien et nettoyage*

La planification du nettoyage de printemps est entamée. Pour que le nettoyage de printemps puisse être fait, il faut que le trottoir et la piste cyclable soient exempts de neige et que la température soit supérieure à 5 ° Celsius. Il y aura soufflage des résidus avant le nettoyage. Comme chaque année, la semaine de nettoyage d'un secteur donné sera disponible sur le site de la Ville (carte interactive), et le stationnement sera interdit. Pour les personnes qui utilisent des abrasifs dans leur entrée de cour, il est suggéré de les pelleter dans une chaudière et de les réutiliser, il ne faut surtout pas les mettre dans les bacs de poubelles, car l'incinérateur ne peut les traiter.

Le marquage des lignes au sol se fera un peu plus tard, car elles dépendent de conditions météorologiques plus précises (pas de pluie depuis 3 jours, 15 degrés Celsius, etc.)

### *Infrastructures*

En 2026-2027, la Ville prévoit la reconstruction et la rénovation de 5 escaliers :

- Franciscains : démolition complétée, reconstruction en 2027 ;
- Faubourg (ascenseur) : inspections fréquentes pour surveiller la structure, déconstruction et reconstruction à l'identique, selon la volonté de l'architecte Charles Baillargé, en 2027 ;
- La Chapelle, rénovation, l'escalier est assez large pour permettre l'utilisation pendant la rénovation ;
- Lépine, rénovation en 2027 ;
- Frontenac.



## **26-03-09 Période de questions et commentaires du public**

### **Quelle est votre vision concernant la conservation ou la réparation de la passerelle ?**

Dans un monde idéal, l'autoroute Laurentienne serait transformée en boulevard urbain, car l'idée d'une passerelle au-dessus de l'autoroute n'est pas optimale. On est obligé de démolir la passerelle Pouliot, mais l'autre on ne connaît pas son état. On continue de faire de la représentation auprès du ministère des Transports pour trouver une solution. D'ici là, il faudra traverser en deux temps à la lumière, c'est un peu tannant, mais il n'y a pas d'autres choix pour le moment. Un boulevard urbain permettrait aussi de désenclaver le développement résidentiel de Trudel à Place Fleur de Lys, qui devient un véritable village dans la ville.

### **La signalisation piétonne à la traverse n'est pas claire, est-ce que l'on peut ajouter des panneaux ?**

Il est possible de faire des commentaires au 311, qui va compiler le tout. Ce sont des données utiles pour soutenir notre action auprès du Ministère, ça montre qu'il y a une masse critique de personnes qui donnent des commentaires, que ce n'est pas seulement la conseillère municipale qui aimerait ça.

### **Récemment, Radio-Canada a sorti une enquête sur le camionnage, mettant en lumière un phénomène inquiétant : la désactivation des systèmes antipollution dans les camions. Quelle est la position de la ville sur ça, sachant qu'avec le projet de conteneurs au port, il y aura plus de camionnage ? Est-ce que la Ville a l'autorité pour éviter ce genre de manipulation ?**

Un citoyen ajoute que pour creuser le tunnel, ça va prendre 40 000 voyages de camion pour sortir les matériaux. La Ville pourrait utiliser ça comme levier de revendication.

Un autre citoyen suggère la production de certificat de conformité pour les camionneurs au diesel, parce qu'entre les camions de la papeterie, du port et des matières résiduelles, ça fait beaucoup de camions en ville, il faudrait monter les critères d'acceptabilité.

Dans le même ordre d'idée, un citoyen suggère la vérification des étiquettes de conformité sur les camions (date de conformité), précisant que ça prend du temps.

Une autre personne précise que, quelle que soit la norme, ça prend quelqu'un pour la vérifier. Pour les camions, le pouvoir de vérifier est juste entre les mains des policiers et des contrôleurs routiers actuellement, alors ça pose des enjeux. La personne rappelle que le propriétaire de camion a aussi une responsabilité.

Une dernière personne commente en suggérant de ne pas soutenir le projet de conteneurs (au Port) si le camionnage impacte les citoyens.

La conseillère entend bien les inquiétudes des citoyens. La Ville travaille pour que la qualité de l'air devienne une compétence municipale, ce qui n'est pas le cas actuellement, toutefois nous avons mis des mesures en place pour aider (la réglementation sur les foyers au bois par exemple, 1<sup>re</sup> cause de pollution par particules fines). Les suggestions mentionnées aujourd'hui sont bonnes, mais on ne peut pas faire le travail qui incombe normalement au ministère de l'Environnement. On peut faire des revendications et des pressions, mais il y a des limites, on pose déjà des actions pour les infrastructures ou l'itinérance alors que ça devrait être la responsabilité des ministères de s'en occuper. Le seul contrôle qu'on a pour le camionnage, c'est sur la flotte de véhicules de la Ville, pour les camions qui arrivent de l'Ontario, on ne peut rien faire. Pour la Ville, la santé des citoyens est priorisée et le sera toujours.



**Deux citoyens ont eu des problèmes suite au déneigement : les déneigeurs ont laissé une dune de neige qui s'est transformée en glace. Les citoyens ont brisé leur pare-chocs, l'un d'entre eux possédait un véhicule électrique, donc les dommages sont importants. Peuvent-ils poser une réclamation contre la Ville ?**

Pour une plainte ou une réclamation pour le déneigement, il faut passer par le 311 afin d'être accompagné dans la démarche.

**Dans le cadre de la rénovation des escaliers, est-ce qu'un lien mécanique avec la Haute-Ville est prévu pour le vélo ?**

Oui, une démarche est en cours pour cibler le meilleur lieu. L'ajout d'un dalot, comme sur l'escalier de la Chapelle, est une suggestion.

**Pouvez-vous rappeler le trajet du tunnel du tramway ?**

Le tunnel rentre dans la terre sous l'escalier du Faubourg, ce qui permettra de conserver l'escalier et l'ascenseur.

### **26-03-10 Représentations du CQSR**

#### **▪ Table de concertation Vélo**

Marjorie Gionest-Larouche a assisté à une première rencontre de table de concertation Vélo. Parmi les sujets abordés, il y avait la transformation des corridors cyclables VivaCité : celui de la 3<sup>e</sup> Avenue sera déplacé sur la 4<sup>e</sup>, l'axe Pierre-Bertrand est en transformation, des demandes de tronçons ont été faites (lien est-ouest dans St-Roch). Le déneigement, cette année, a été source d'insatisfaction : les températures froides et la révision des priorités de déneigement ont modifié les façons de travailler de la Ville.

Un projet de Maison des mobilités actives est en train d'être imaginé. Cette maison serait un guichet unique/pôle central pour obtenir de l'information, pour louer ou emprunter un vélo, pour recevoir de la formation (mécanique vélo, etc.). Ce serait aussi un lieu de réinsertion sociale. Parmi les porteurs de projets, on compte VéloCentrix, la Coop Carbone et Accès Transport Viable. Aucune date n'est rattachée à ce projet, qui est encore au stade de potentialité.

### **26-03-11 Propositions des membres du CA**

#### **▪ Projet St-Roch 2050**

Mise en contexte par Marie-Noëlle Béland, directrice de l'Engrenage.

Après avoir reçu le soutien du fonds Accélérateur de la transition écologique (financement de la ville de Québec et du Fonds d'action pour le développement durable), l'Engrenage a mis sur pied le projet St-Roch 2050 pour s'engager dans la transformation écologique et sociale. Pour l'Engrenage, les deux questions sont étroitement liées.

Le projet répond à la question « qu'est-ce qu'il faut faire si on veut encore être là (dans St-Roch) en 2050 ? »

Pendant deux ans, en 2026 et 2027, une démarche de consultation et de coconstruction d'un plan d'aménagement sera effectuée dans le quartier, divisé en 7 « pôles ». Au printemps 2026, les rencontres démarrent au pôle Jean-Paul-Lallier et au pôle Henriette-Belley :

- Samedi 28 mars, à l'ÉNAP, première rencontre du pôle JP-Lallier. Le matin, présentation des faits saillants, et l'après-midi, travail collectif autour de divers aspects (se nourrir, se rafraîchir, se loger, etc.). Il y aura également une conférence autour de la mémoire de la place Jacques-Cartier.

- Samedi 18 avril à la Korriganne, première rencontre du pôle H-Belley.

Tous les citoyens peuvent se présenter aux rencontres, le matin ou l'après-midi seulement, indépendamment de l'endroit où ils habitent. Les pôles ont des frontières perméables : quelqu'un qui habite à Pointe-aux-Lièvres et travaille dans le coin de Jean-Paul-Lallier pourra être intéressé par les deux pôles. L'idée est de mieux comprendre comment le territoire peut répondre aux besoins des gens qui l'occupent.

Les informations recueillies pendant les consultations seront ensuite transmises au comité aviseur et aux partenaires, pour voir ce qui peut rapidement être mis en place à court terme (par exemple, cet été, la Ville va mesurer les températures dans les logements). La publication des résultats par pôle n'est pas encore prévue, mais c'est envisageable de produire un compte rendu à mi-parcours.

CONSIDÉRANT QUE la consultation des citoyens du quartier St-Roch ; des gens qui y travail, ou qui le fréquente, est l'une tâches inhérentes du Conseil de quartier St-Roch (CQSR) ;

CONSIDÉRANT QUE malgré plusieurs particularités communes, la réalité et les besoins n'est pas la même pour l'ensemble des différents secteurs du quartier St-Roch ;

CONSIDÉRANT QU'une démarche de consultation fine auprès de différents sous-secteurs du quartier est mise en œuvre par le projet St-Roch 2050 de l'organisme communautaire l'Engrenage ;

CONSIDÉRANT QUE la très grande majorité des éléments constituant le « vivre ensemble » et les aménagements seront abordés lors de consultations sectorielles du projet St-Roch 2050 ;

CONSIDÉRANT la particularité de chaque secteur du quartier peut, selon les participants et les ressources disponibles, proposer des solutions qui leur sont propres, dont certaines peuvent être similaires ou tout à fait différentes ;

Afin que les administrateurs du CQSR soient au fait des désirs, des projets ou solutions émanant de chaque sous-secteur du quartier St-Roch ;

IL EST PROPOSÉ PAR Marjorie Giones-Larouche, DUMENT APPUYÉ PAR Daniel Morgan,

Que le Conseil de quartier de St-Roch soutienne le projet St-Roch 2050 ;

Que les administrateurs et administratrices participent activement et individuellement aux activités de consultation liées à ce projet ;

Que le Conseil de quartier de St-Roch sollicite l'attribution de deux sièges au sein du comité aviseur, afin de s'assurer d'être pleinement partie prenante aux consultations ainsi qu'à la mise en œuvre des projets qui en découleront.

Le vote est demandé.

En faveur : 5 administrateurs

Contre : 1 administrateur

Abstention : 1. Robert Rousse, qui déclare un potentiel conflit d'intérêts, car il siège sur le CA de l'Engrenage.



La proposition est adoptée à la majorité.

- **Projet escaliers Jean-Paul Lallier**

Mise en contexte par Marjorie Gionest-Larouche

Un [article du Journal de Québec](#) suggérait de relancer le projet d'escalier Jean-Paul-Lallier, entre les deux bretelles de l'autoroute Dufferin Montmorency, pour souligner les 500 ans de l'arrivée de Jacques Cartier à Québec. Ce projet avait été élaboré pour souligner les 400 ans de la ville de Québec, il incluait, à l'époque, un jardin européen au pied de l'escalier, un tipi autochtone, et divers aménagements urbains pour embellir le quartier. Si l'idée est bonne en théorie, l'inclusion d'un tipi autochtone pose plusieurs enjeux en lien avec le passé colonialiste.



CONSIDÉRANT QUE l'idée de projet d'escaliers Jean-Paul-L'Allier viserait à relier la haute-ville et la basse-ville dans le secteur de l'autoroute Dufferin-Montmorency et constitue un projet urbanistique majeur imaginé dans le contexte de la revitalisation du quartier St-Roch ;



CONSIDÉRANT QUE ce projet, porté par l'ancien maire Jean-Paul L'Allier, avait pour objectif d'embellir la ville et de renforcer les liens physiques et symboliques entre différents quartiers, tout en contribuant à la requalification d'un secteur urbain marqué par l'infrastructure autoroutière ;

CONSIDÉRANT QUE certains scénarios évoqués dans l'espace public proposaient de relancer ce projet dans le cadre des célébrations entourant l'arrivée de Jacques Cartier à Québec, prévue pour 2034 ;

CONSIDÉRANT QUE des croquis et concepts associés à ce projet existent depuis les années 1980 et témoignent d'une vision ambitieuse de l'aménagement urbain et du développement du quartier St-Roch ;

CONSIDÉRANT QUE la compréhension collective des impacts historiques et contemporains de la colonisation s'est profondément transformée au cours des dernières décennies et appelle à repenser les projets urbains et commémoratifs à la lumière des efforts de réconciliation ;

CONSIDÉRANT QUE toute démarche d'aménagement du territoire devrait aujourd'hui s'inscrire dans une perspective de respect et de reconnaissance de cette réalité ;

CONSIDÉRANT QUE les initiatives de développement urbain peuvent constituer des occasions privilégiées de favoriser un développement économique inclusif, culturellement respectueux et porteur de dialogue entre les peuples ;

IL EST PROPOSÉ PAR Marjorie Giones-Larouche, DUMENT APPUYÉ PAR Daniel Morgan,

**Que la Ville de Québec**, si elle souhaitait relancer le projet d'escaliers Jean-Paul-L'Allier ou tout autre projet similaire reliant la haute-ville et la basse-ville dans ce secteur :

1. **Développe ce projet en partenariat avec le Conseil de la Nation wendate**, afin de permettre une véritable collaboration dans la conception, la reconnaissance de la symbolique et l'aménagement de cet espace public ;
2. **Réévalue la dimension commémorative associée au projet**, afin de privilégier une forme de célébration inclusive et contemporaine qui ne repose pas sur la commémoration de l'arrivée de Jacques Cartier ;
3. **Fasse de ce projet un levier de réconciliation et de développement économique inclusif**, contribuant à la vitalité culturelle et sociale du quartier St-Roch et de l'ensemble de la ville de Québec.

Le vote est demandé.

En faveur : 6 administrateurs

Contre : 1 administrateur

La proposition est adoptée à la majorité.



- **Vision du pôle Hamel-Laurentienne du Conseil de quartier Vanier**

Mise en contexte par Thomas Brady.

Le Conseil de quartier Vanier a déposé un [mémoire détaillé](#) de la vision d'urbanisme pour le quartier (incluant le quartier Lairet). Cette vision a un impact indirect sur le quartier St Roch (connexion interquartier et mobilité). Parmi les éléments de mobilité, on retrouve : un boulevard urbain, un stationnement incitatif (ParcOBus), une bonification des transports RTC, une piste cyclable sur le boulevard Hamel, un lien cyclable sur Soumande.

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de quartier de Vanier a présenté sa vision d'aménagement du Pôle urbain Wilfrid-Hamel–Laurentienne–Boisé de la Chapelle dans le cadre du Plan d'Urbanisme et de Mobilité 2025 (PUM) de la Ville de Québec ;

CONSIDÉRANT QUE cette vision propose notamment la transformation de l'autoroute Laurentienne (A973) en boulevard urbain, une mesure structurante qui favoriserait la reconnexion des quartiers aujourd'hui enclavés par cette infrastructure autoroutière ;

CONSIDÉRANT QUE le quartier St-Roch est directement concerné par le tracé de l'A973 et que la requalification de cette infrastructure en boulevard urbain aurait des retombées positives significatives sur la qualité de vie, l'accessibilité et la vitalité du quartier ;

CONSIDÉRANT QUE la transformation de l'A973 en boulevard urbain contribuerait à améliorer la mobilité active et le transport en commun entre St-Roch, Vanier et les quartiers environnants ;

CONSIDÉRANT QUE la vision du Conseil de quartier de Vanier inclut le développement d'une trame verte interquartier et l'augmentation de la canopée, des éléments qui bénéficieraient également au quartier St-Roch, actuellement aux prises avec d'importants îlots de chaleur ;

CONSIDÉRANT QUE la création de connexions humaines interquartiers et le développement d'infrastructures collectives renforcent la cohésion sociale à l'échelle de l'ensemble du secteur nord de la ville ;

IL EST PROPOSÉ PAR Thomas Brady, DUMENT APPUYÉ PAR Robert Rousse,

Que le Conseil de quartier St-Roch exprime son soutien formel à la vision d'aménagement du Pôle Wilfrid-Hamel–Laurentienne–Boisé de la Chapelle telle que présentée par le Conseil de quartier de Vanier ;

Que le Conseil de quartier St-Roch se déclare prêt à collaborer avec le Conseil de quartier de Vanier dans toute démarche visant à faire avancer cette vision auprès des instances décisionnelles.

Aucune de vote, la proposition est adoptée à l'unanimité.



### **26-03-12 Propositions des citoyen·nes pour la prochaine assemblée**

- Aucune proposition.

### **26-03-13 Trésorerie**

#### ▪ **État des revenus et dépenses**

Daniel Morgan présente brièvement l'état des revenus en mars 2026. Il reste 629,59 \$ dans le compte.

#### ▪ **Chèques à émettre**

SUR PROPOSITION DE Daniel Morgan, DUMENT APPUYÉ PAR Robert Jardine, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de quartier de St-Roch émette un chèque de 140 \$ à Émilie Michaud pour le procès-verbal de mars 2026 à la réception des documents.  
Adopté à l'unanimité.

### **26-03-14 Varia : bons coups dans St-Roch et annonces de l'assistance**

- Lundi 30 mars : conférence sur le mouvement Zéro déchet à la bibliothèque Gabrielle-Roy. Gratuit, sur inscription.
- Mardi 31 mars : assemblée générale extraordinaire des membres de la SDC.
- Mardi 31 mars : conférence sur le racisme dans les milieux scolaires à 17 h à l'Engrenage.
- Jeudi 2 avril : dans le cadre du mouvement Communautaire à boutte, les organismes se rassembleront devant l'Assemblée Nationale.
- Mardi 7 avril : lancement du livre jeunesse *Dans la rue*, qui traite d'itinérance. L'ouvrage est presque entièrement local : la maison d'édition (Midi Trente) est située sur la rue Saint-Joseph, l'illustrateur est résident de St-Roch, plusieurs organismes du coin ont participé à la création. Le lancement aura lieu à 16 h à la bibliothèque Gabrielle-Roy, il est recommandé de s'inscrire à l'événement (page de l'Engrenage).
- Mardi 14 avril à 11 h 30 : Cabane à sucre St-Roch ! Même formule que l'année passée. Rendez-vous sur le parvis de l'église St-Roch.
- Mercredi 22 avril, l'ÉNAP organise un Bar des sciences au Noctem, en formule 5 à 7. Au programme, visionnement du documentaire sur la création du parc des Pékans et discussion.
- C'est un beau mois pour les commerçants de St-Roch, plusieurs restaurants sont en nomination aux Lauriers de la gastronomie : Kebec Club Privé et le 101 (chef de l'année et restaurant de l'année, + pâtissier de l'année pour le 101), Battuto (meilleur service), le jjacques (mixologue de l'année)
- Après 25 ans dans le quartier, le restaurant Bati Basak déménage. Nous les remercions pour leur implication et leur présence !
- La Coop carbone et la Fondation Monique-Fitz-Back sont obligées de déménager, mais les deux organismes ont décidé de rester dans le quartier et cherchent des locaux dans le même coin. La conseillère se réjouit de cet engagement envers le quartier.
- L'organisme Valoristes Québec doit quitter le local de la rue St-Dominique et se cherche également un nouveau local dans le quartier.

### **26-03-15 Levée de l'assemblée**

Thomas Brady déclare l'assemblée levée à 20 h 40. Appuyé par Robert Rousse.